

**République Française**

Département des Pyrénées-Orientales

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE DE SAINT-CYPRIEN**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 07 JUIN 2018**

Date de convocation :  
**01/06/2018**

En exercice 33  
Présents : 19  
Votants : 23  
Le quorum est atteint

**L'an deux mille dix-huit et 07 JUIN à 12 h 30 le Conseil Municipal de la Commune de SAINT- CYPRIEN, dûment convoqué le 01 JUIN s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la Mairie prévue à cet effet, sous la Présidence de M. Thierry DEL POSO**

**PRESENTS** – M. Thierry DEL POSO - Mme Nathalie PINEAU - Mme Marie-Thérèse NEGRE - M. Thierry LOPEZ - M. Thierry SIRVENTE - Mme Pascale GUICHARD - Mme Marie-Claude DUCASSY-PADROS - M. Jean GAUZE - M. Loïc GARRIDO - Mme Claudette DELORY - Mme Danièle COSTA - M. Jean ROMEO - Mme Marie- Reine GILLES-BOSCHER - Mme Josette BOTELLA - Mme Odile ROUSSEL - M. Patrick BRUZI - M. Damien BRINSTER- M. Stéphane CALVO - M. Jean-Claude MONTES —

**POUVOIRS** :

M. Dominique ANDRAULT à M. Thierry SIRVENTE  
Mme Blandine MALAGIES à Mme Josette BOTELLA  
Mme Amparine BERGES à Mme Marie-Thérèse NEGRE  
M. Frédéric BERLIAT à Mme Nathalie PINEAU

**ABSENTS** :– M. Jacques FIGUERAS - Mme Stéphanie MARGAIL- M Henri BENKEMOUN M. Olivier OLIBEAU- Mme Manon GODAIL - Mme Marie-Pierre SADOURNY-GOMEZ- M. Franck ANTOINE- Mme Claudette GUIRAUD -M. Pierre ROSSIGNOL -Mme Janine CARBONELL- BORNAY

M. Damien BRINSTER est désigné(e) secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Ouverture de séance : 12 h 30**

Le Conseil Municipal, **INDIQUE** que le Procès-Verbal de la séance du 28 mai 2018 sera approuvé lors de la prochaine séance du Conseil Municipal,

**DELIBERATION N°2018/1**

**OBJET : APPROBATION DU DELEGATAIRE –CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT PAR PETITS TRAINS ROUTIERS**

**RAPPORTEUR : M. Thierry DEL POSO**

Présents : 19

Votants : 33

Le quorum est atteint.

**OBJET. : APPROBATION DU DELEGATAIRE – CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT PAR PETITS TRAINS ROUTIERS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 18 décembre 2017, la Commune a approuvé le principe du renouvellement de la concession de service public pour l'exploitation de petits trains routiers et l'a autorisé à mettre en œuvre la procédure de publicité et de mise en concurrence pour l'attribution du futur contrat de concession de service public.

Dans sa séance du 23 janvier 2018, la commission de délégation de service public a retenu l'unique candidature à savoir celle du groupement TRAINBUS-CAMINEO dont le mandataire est la SARL « SOCIETE DES PETITS TRAINS D'ARGELES », TRAINBUS n'étant que la dénomination commerciale de la SARL «SOCIETE DES PETITS TRAINS D'ARGELES »,

Dans sa séance du 27 février 2018 la commission de délégation de service public a émis un avis favorable à l'engagement des négociations avec le candidat.

Au terme de ces négociations, il est apparu que l'offre du groupement sus-visé répondait aux attentes de la Commune, telles qu'identifiées dans les documents de la consultation.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal d'approuver le choix effectué sur la base des documents transmis, en application de l'article L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et ci-après visés.

Il lui demande également d'approuver le projet de contrat de concession de service public et de l'autoriser à le signer.

**Vu** les articles L1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1411-5 et 7

**Vu** l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession

**Vu** le décret n°2016-86 du 25 mars 2016 relatif aux contrats de concession

**Vu** la délibération du 18 décembre 2017 approuvant le principe du renouvellement de la délégation de service public et autorisant le Maire à mettre en œuvre la procédure de publicité et de mise en concurrence

**Vu** la candidature et l'offre du groupement représenté par son mandataire, la SARL « SOCIETE DES PETITS TRAINS D'ARGELES »

**Vu** les avis de la commission de délégation de service public en date du 23 janvier et du 27 février 2018

**Vu** le rapport explicitant les motifs du choix et l'économie générale du contrat envoyé aux élus les 04 mai 2018,

**Vu** le projet de contrat final,

**Considérant** que les négociations menées par le Maire de Saint Cyprien ont conduit à l'établissement d'un projet de convention de concession de service public de nature à satisfaire l'intérêt général pour les futurs usagers de ce service public, tant au regard de la qualité du service public rendu qu'en raison des conditions financières qui ont été arrêtées, et ce, pour la durée de la convention (7 ans),

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir valablement délibéré,  
à l'unanimité

- **APPROUVE** le choix du groupement ci-dessus identifié représenté par son mandataire la SARL « SOCIETE DES PETITS TRAINS D'ARGELES », comme délégataire de service public de transport par petits trains routiers,
- **APPROUVE** le contrat de concession y afférente telle que finalisée, avec ce candidat et autoriser le Maire à le signer ainsi que tous actes afférents,
- **DIT** que les dépenses en résultant seront financées par les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice concerné.
- **INDIQUE** que cette délibération peut être contestée dans les deux mois à compter de sa dernière mesure de publicité prévue par la loi devant le Tribunal Administratif de Montpellier.

Fermeture de la séance à 12 h 33

Le Maire,

Thierry DEL POSO.